

PISTE(S) D'EDUCATION ROUTIERE

Les pistes d'éducation routière sont disponibles pour toutes les écoles de la 4C ainsi que les centres de loisirs.

La première est composée de plots pour former les voies, de passages piétons, de véritables feux-rouges avec console électrique et de panneaux de signalisation.

Une seconde piste, simplifiée, a été créée en 2012. Elle est destinée aux écoles maternelles et aux petits espaces. Sans feux, avec moins de panneaux, elle dispose d'un fléchage au sol par bandes colorées.

Elles peuvent être installées dans une cour d'école, sur un plateau sportif, un parking (mis en sécurité par la commune) ou à l'intérieur d'une salle des sports. Le lieu d'installation vous sera demandé sur le formulaire de réservation.

Nos agents montent la piste afin de recréer une voie de circulation en fonction de la surface disponible. La piste est praticable à vélo, en tricycle, en trottinette ou à pied.

La communauté de communes assure uniquement la partie logistique (livraison, installation et démontage de la piste). L'animation est assurée par les enseignants ou des intervenants extérieurs (parents, policier municipale...)

Le dernier jour, il est demandé aux enseignants de faire regrouper par les élèves tous les éléments de la piste (sauf feux et console) afin de permettre un démontage et un chargement rapide.

Les vélos ou autre matériel de circulation ne sont pas fournis, toutefois une caisse de casques est mise à disposition.

La piste est installée pour deux jours, voire plus pour les établissements de plus de 6 classes.

Une convention de prêt, stipulant les dates et lieu d'installation, sera adressée aux établissements en début d'année scolaire.

